



ORGANISATION DE RENTREE 2020 SPECIFIQUE A LA CSI

28 aout 2020

1- Rappels rentrée des élèves.

La rentrée scolaire des collégiens et des lycéens se tiendra le mercredi 2 septembre selon l'organisation suivante :

Elèves de 6^{ème} (8h-12h)

8h : Accueil officiel en salle Mahmoud DARWICH. Cette réunion concerne exclusivement les élèves. Les parents accompagnent les élèves jusqu'au portail.

8h15 : accueil par le professeur principal de la classe.

Jusqu'à 12h : prise en charge par le professeur principal et les enseignants de la classe (remise des carnets, des emplois du temps, des livres...). Visite de l'établissement organisé en parrainage avec les élèves de 3[°] entre 11h et 12h.

Elèves de 5^{ème}, de 4^{ème} (10h-13h)

10h : Accueil dans la cour de récréation.

Jusqu'à 13h : prise en charge par le professeur principal et les enseignants de la classe (remise des carnets, des emplois du temps, des livres...).

Elèves de 3^{ème} (9h-13h)

9h : Accueil dans la cour de récréation.

Jusqu'à 13h : prise en charge par le professeur principal et les enseignants de la classe (remise des carnets, des emplois du temps, des livres...).

De 11h00 à 12h00, les élèves de 3[°] parrainent les élèves de 6[°] et réalisent une visite de l'établissement. Retour en classe avec leur professeur principal dès la fin de la visite.

Elèves de 2^{nde} (9h-12h)

9h : Accueil officiel en salle Mahmoud DARWICH.

Jusqu'à 12h : prise en charge par le professeur principal et les enseignants de la classe (remise des carnets, des emplois du temps, ...).

Elèves de 1^{ère} (10h-13h)

10h : Accueil officiel en salle Mahmoud DARWICH.

Jusqu'à 13h : prise en charge par le professeur principal et les enseignants de la classe (remise des carnets, des emplois du temps, ...).

Elèves de Terminales (9h-12h)

9h-11h : Prise en charge par le professeur principal dans la cour et montée en classe.

11h-12h : Accueil officiel en salle Mahmoud DARWICH.

2- Contacts, accès et circulation dans l'établissement.

L'établissement est joignable pour toutes questions :

- Accueil téléphonique : 04.38.12.25.00
- Vie scolaire : bureauviescolairecsi@gmail.com
- Infirmière scolaire : aurore.oudard@ac-grenoble.fr
- Secrétariat des élèves : scolarite.0383242T@ac-grenoble.fr
- Secrétariat de direction : ce.0383242t@ac-grenoble.fr
- Restauration scolaire API : csi.38000@api-restauration.com

Les accès à l'établissement pour les parents et les personnels extérieurs sont réglementés. Un rendez-vous préalable est à obtenir avant de se présenter muni d'un masque sur la CSI. L'établissement est ouvert au public de 8h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h à 12h les mercredis et samedis.

Un sens de circulation est mis en place à la CSI pour tous les élèves. Un fléchage au sol est matérialisé et se doit d'être respecté par tous lors de la montée et de la descente des classes.

Les élèves du collège se rangeront dans la cour et les professeurs viendront les chercher pour monter en classe à 8h00, à 10h00 et à 16h00.

3- Service de restauration.

Une nouvelle organisation est prévue pour les élèves demi-pensionnaires du collège et du lycée.

- A la fin du cours, les élèves doivent obligatoirement rejoindre la cour de récréation où ils seront appelés par niveau par un AED, qui gèrera le flux.
- Aucun élève ne doit stationner dans le hall, les couloirs et il est interdit de se rendre au restaurant scolaire sans être accompagné par un AED.
- Pour les lycéens déjeunant à la Cafétéria, il ne devra pas y avoir plus de 10 personnes dans la file d'attente de la Cafétéria.
- L'escalier B est interdit à tous les élèves, en montée comme en descente, pendant la pause méridienne de 11h30 à 13h30.
- Les élèves qui attendent dans la cour pour aller déjeuner passeront aux toilettes se laver les mains avant de se ranger pour aller manger.

Il est obligatoire de garder le masque dans l'établissement mais aussi dans la cour ainsi que dans la file d'attente du restaurant scolaire. Le masque ne peut être enlevé que lorsque l'élève est assis pour manger. Il doit être remis pour tout déplacement.

4- L'Education Physique et Sportives (EPS).

Le port du masque est obligatoire lorsque les élèves utilisent les transports en commun ou collectif pour se rendre sur les installations sportives. Il sera retiré sur demande de l'enseignant responsable pour la pratique de l'activité.

Afin de répondre aux conditions sanitaires mises en place sur les installations sportives municipales:

- L'accès aux vestiaires sera interdit. Tous les élèves arriveront en tenue de sport le jour même.
- L'accès aux sanitaires sera réglementé. Les élèves privilégieront l'utilisation de leur gourde individuelle.

D'autres consignes seront explicitées directement par les enseignants d'EPS lors de la première séance.

Julien PISSELET
Proviseur CSI